

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 4 50
Poste
Un an... 20 fr.
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 27 JANVIER

Réflexions d'un électeur

LE PANAMA ET LES LOIS SUR LA PRESSE

Non contents de mettre la main sur l'argent des autres, les voleurs du Panama qui siègent à la Chambre ont eu soin de multiplier les lois de nature à assurer leur sécurité et à les prémunir contre les investigations des honnêtes gens.

Rien n'est plus curieux que d'étudier à ce point de vue les lois qu'ils ont faites sur la prétendue liberté de la presse.

Chacun sait l'importance qu'ont prise aujourd'hui les journaux ; ce sont eux qui font et défont l'opinion, qui fabriquent et renversent les ministères.

On comprend dès lors l'intérêt qu'attachent les chefs de parti à posséder des journaux qui chantent leurs louanges et dont ils puissent s'intituler pompeusement directeurs politiques.

C'est ainsi que Clémenceau a fondé la Justice ; Freycinet, le Télégraphe ; Henry Maret, le Radical ; Mayer, la Lanterne ; Reinach, la République française ; et tant d'autres que nous ne nommons pas.

Seulement, ces journaux sont si nombreux qu'aucun d'eux n'a un tirage suffisant pour alimenter sa caisse et payer ses rédacteurs ; alors les directeurs puisent à pleines mains dans les fonds amassés par l'épargne publique. C'est ainsi que Clémenceau est accusé d'avoir touché 100,000 fr. pour la Justice, Freycinet 120,000 peut-être le double pour le Télégraphe, Henry Maret et Mayer chacun 100,000 fr. pour leurs journaux respectifs. Et tout cela sur le Panama.

Si bien que vous autres, pauvres électeurs, quand vous achetez la Justice, la Lanterne ou la République française et que vous y lisez des infamies contre l'Eglise, les prêtres et tous les honnêtes gens, soyez sûrs que vous en avez pour votre argent, car c'est vous, sans vous en douter, qui payez les rédacteurs, les caractères d'imprimerie, le tirage et, pour comble d'importance, il vous faut encore payer un sou au crieur public pour lire ce qui vous a coûté déjà si cher.

Voilà ce qu'on entend aujourd'hui par la liberté de la presse : C'est fonder des journaux avec l'argent des gogos et c'est ce qui explique que le nombre incalculable de mauvais journaux qui corrompent l'opinion et ont tout ce qui est respectable et sacré. C'est vrai pour Paris et vrai pour la province.

Mais ce n'est pas assez d'avoir pour soi la liberté du scandale et de la calomnie. Au nom de la liberté, il faut empêcher les honnêtes gens de parler et de démasquer les voleurs.

On y a bien pensé. Dès 1880, époque à laquelle ont commencé leurs vols effrontés, les panamistes ont eu soin d'épurer les tribunaux

et d'en chasser tous ceux dont l'honnêteté leur portait ombrage. Ils ont encombré tous les sièges judiciaires d'amis à eux et puis, la chose faite, ils ont volé librement.

Et s'il survenait à quelques journalistes conservateurs l'ambition de faire la lumière, ils les poursuivaient devant les tribunaux créés à leur usage, qui les envoyaient en prison en vertu des lois sur la presse faites par eux.

Et il y a moins d'un an, ce même Baihaut, aujourd'hui en prison pour vol de 375,000 fr., faisait condamner à 20 jours de prison un journaliste coupable d'avoir mis son honnêteté en doute, et Drumont est encore aujourd'hui en prison et il a dû payer une amende de 85,000 fr. pour avoir dénoncé Burdeau, ce singulier ministre de la marine qui vient de tomber au côté du voleur Freycinet.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux-là suffisent pour prouver que nous sommes dans une forêt de Bondy. A bientôt la lessive.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On a repris hier la discussion du budget.

M. Millevoye appelle l'attention du gouvernement sur les dangers des agences d'informations étrangères établies à Paris.

M. Ribot répond qu'en présence des incidents Mohrenheim et Decrais, il n'a pas hésité à expulser les correspondants étrangers, auteurs des calomnies. Et si d'autres mesures sont nécessaires, il les prendra. Il surveillera les étrangers des départements frontière. Le président du conseil espère que quand le gouvernement demandera les moyens d'exercer cette surveillance, M. Millevoye sera le premier à lui fournir.

M. Le Provost de Lannay. — A condition qu'ils soient bien employés à cela.

M. Flourens rappelle l'incident Schnœblé qui faillit avoir des conséquences graves parce que les agences étrangères avaient grossi les faits.

L'incident est clos, et l'on entame la discussion du budget de l'intérieur.

M. Chiché demande la suppression des fonds secrets.

M. Ribot répond que ce serait un crime de supprimer ou diminuer les moyens de défense du ministre de l'intérieur. Il préfère donner sa démission.

M. Ramel dit que M. Delahaye ayant déclaré connaître 104 députés corrompus, la Chambre, le déliant de son serment, l'adjure de les donner.

M. Delahaye répond que la justice peut faire son œuvre si elle veut, car les 104 existent.

M. Bourgeois regrette qu'il n'y ait pas une loi contre les dénonciateurs.

M. Millerand répond que le premier dénonciateur est M. Bourgeois qui, ayant livré ses amis, veut les sauver.

SÉNAT

Le Sénat poursuit la discussion sur la marine marchande.

INFORMATIONS

LES NON-LIEU

Le juge d'instruction, en adressant au parquet les dossiers pour « soit communiqué » concluait à deux ordonnances de non-lieu pour MM. Jules Roche et Thévenet.

En renvoyant au juge les dossiers avec ses réquisitions, le procureur de la République concluait à cinq non-lieu, en faveur de MM. Jules Roche, Thevenet, Rouvier, Devès et Arène.

Le juge d'instruction s'est rendu au cabinet du procureur général, afin de lui soumettre ses appréciations sur les divergences qui se produisaient entre lui et le procureur de la République au sujet des non-lieu.

Cette conférence s'est terminée par cette réponse formelle du procureur général au juge d'instruction :

— Vous êtes juge souverain, et c'est à votre conscience seule de décider quels sont les inculpés qu'il faut poursuivre et ceux en faveur desquels vous devez rendre une ordonnance de non-lieu.

L'INSTRUCTION NOUVELLE

M. Franqueville, avec l'expert Flory, examine les papiers Arton. C'est le début d'une nouvelle instruction.

Plusieurs personnages officiels seront sous peu appelés devant le juge.

Une seconde demande de poursuites contre des députés, bénéficiaires de chèques tout récemment tombés au pouvoir de la justice, serait déposée dans des conditions semblables à la première.

LES MENACES DE M. ROUVIER

M. Rouvier aurait dit, en parlant des poursuites dont il va être l'objet :

« Je les ai prévenus, s'ils veulent aller jusqu'au bout, eh bien, soit ! s'ils ont des documents, j'en ai, moi aussi, et nous verrons. »

FAUSSE NOUVELLE

On fait circuler dans les couloirs la nouvelle de la séparation de la Commission d'enquête. Celle-ci assure qu'elle n'a pas songé un instant à combler, en se retirant, les désirs du cabinet.

DUEL FLOQUET-CASSAGNAC

M. Floquet a envoyé ses témoins, MM. Jaïnais et Leygue, à M. de Cassagnac pour son article d'hier dans l'Autorité.

D'autres annoncent que c'est M. Bourgeois qui vient d'envoyer ses témoins à M. de Cassagnac.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 janvier 1893.

Après une ouverture faible, les cours de toutes les valeurs s'améliorent par suite des demandes au comptant qui sont la conséquence des disponibilités à employer en janvier.

Le 3 0/0 reste à 96.80 et le 4 1/2 à 106.65. La Rente Italienne progresse à 90.60. On se rend compte que la crise des banques ne saurait atteindre le crédit de l'Etat.

L'action de la Banque de France se maintient à 3,900. Le bilan public aujourd'hui accuse

une sortie d'or de 45 millions et une rentrée de 88 millions de billets.

Le Crédit Foncier reste à 987. Les prêts autorisés dans le dernier conseil se chiffrent par 3,631,775 fr.

La Banque de Paris se maintient en ferme tendance à 628. On considère toujours comme prochaine l'opération de consolidation en projet de la dette flottante espagnole, à laquelle la Banque de Paris doit prêter son concours.

La Société Générale ne saurait s'écarter beaucoup du cours de 470, étant donnée la fixité de son dividende.

Le Crédit Lyonnais reste bien tenu à 750. Il ne s'est produit aucun mouvement insolite dans les comptes des dépôts pendant la période de crise que nous traversons.

Les transactions se raniment sur l'action du Comptoir National d'Escompte qui semble appelé à franchir prochainement le pair.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est demandée à 306.25.

Les Parts des Soufres Romains donnent lieu à des transactions suivies aux environs du cours de 215.

Les Chemins Economiques valent 420 fr. Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 27 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25

SAUMUR.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

FAIRE GRAND !

M. Peton veut faire grand. Il prend la peine de nous en informer, il nous l'a appris à la séance du Conseil municipal de samedi dernier, et comme nous nous sommes involontairement habitués à des mesquineries quotidiennes, « faire grand » nous plonge dans un étonnement rêveur.

Il y a bien à dire sur ces tas de beaux projets annoncés pour l'emploi des 600,000 fr. dont chacun doit former les degrés de l'échelle du haut de laquelle on chantera victoire pour avoir fait grand.

Mais d'abord, pour faire grand, on va emprunter, c'est à dire hypothéquer l'avenir. Il y a là une base un peu compromettante, ne vous semble-t-il pas ? Et puis, quand on aura trouvé 600,000 fr., on n'en aura que 450,000, puisqu'il y a de 100 à 150 mille absorbés par avance, ce qui réduit pas mal les ressources.

La responsabilité est à notre Conseil, qui fera bien de réfléchir. Il y a dans toute entreprise de ce genre une grosse part à faire à l'imprévu.

Avant de songer à faire grand, si M. Peton songeait à faire viable, ce qui est tout à fait dans ses attributions de médecin !

Nous ne voulons pas parler de la viabilité de son projet, mais de celle de nos rues. Cela ne jetterait pas de poudre aux yeux de l'élec-

leur peut-être, mais cela nous rendrait bien service.

Elles sont dans un lamentable état de pavage nos pauvres rues, surtout dans le trajet de cet inénarrable tramway saumurois.

Cette colossale fumisterie, ce croc-en-jambe perpétuel ne trouveront-ils jamais une fin ?

Quand une entreprise de ce genre est frappée de déchéance par le Conseil d'Etat, il y a une loi d'après laquelle l'entreprise déchu est mise en adjudication une première fois dans le délai de six mois. Si cette adjudication ne donne pas de résultat, une seconde a lieu deux mois après la première. Si cette seconde adjudication ne trouve pas un adjudicataire, la destruction de l'œuvre doit être immédiatement accomplie.

Pourquoi n'applique-t-on pas la loi aux tramways saumurois, et quel intérêt trouverait-on à nous casser tous les jours quelque chose ?

M. Peton doit être bien en cour ; s'il nous débarrassait de ces rails dangereux que son excellent ami, M. O. Monprofit, nous a si inutilement mis en travers !

Et s'il se donnait la joie de ne pas guérir nos plaies ou nos fractures en nous les évitant !

A propos de l'emprunt

Malgré quelques observations fort justes de M. le docteur Besnard, le Conseil a cru devoir voter sans discussion les crédits demandés pour les différents travaux plus ou moins réclamés par la population.

Maintenant que le vote est acquis, et qu'il n'y a plus à y revenir, nous n'avons qu'à en passer par là, mais nous nous permettons de protester et de déclarer que, à notre avis, le système élaboré par la commission ne tient pas debout.

Effectivement vous avez bien songé à vous assurer les ressources pour rembourser l'emprunt par annuités, c'est vrai ; mais vous n'avez donc pas prévu que cette annuité se grossirait forcément de l'entretien des travaux exécutés et que votre dépense s'en trouverait augmentée d'un bon tiers au moins ?

M. le Maire nous cite des villes plus endettées que la nôtre ; il est dans le vrai, mais sait-il si ces villes, dont il semble envier le sort, s'en trouvent beaucoup mieux et si, de leur côté, elles n'envient pas avec beaucoup plus de raison le sort de la nôtre.

Nous laissons même de côté l'hypothèse très acceptable où ces crédits se trouveraient dépassés, comme c'est le cas neuf fois sur dix.

Il est au moins curieux de voir une ville créer de nouvelles rues, quand elle ne peut même pas paver les anciennes.

Nous donnons rendez-vous pour d'ici à quelques années à nos contradicteurs et nous

désirons qu'ils aient raison, plus que nous ne l'espérons.

Donc, aux économies, et commençons par les imprimés de la Mairie dont l'adjudication, réclamée par l'opinion publique, ne peut manquer d'être décidée.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Beaucoup d'Angévins pensent que ce serait un beau rôle pour la presse conservatrice et pour les droites, pour les représentants de Maine-et-Loire en particulier, que de prendre l'initiative d'un vaste mouvement, tendant à faire rendre, dans la mesure du possible, aux modestes porteurs du Panama, l'argent qui leur a été extorqué par la bande opportuniste.

» Si tous les concussionnaires, plus ou moins galonnés, qui ont exploité la Compagnie Lesseps, étaient contraints de rapporter ce qu'ils ont volé, ces sommes formeraient un assez joli tas de millions, que les pauvres obligataires pourraient se partager.

» C'est un devoir sacré pour la droite conservatrice d'entreprendre cette nouvelle croisade, de défendre les droits des petits et des humbles et de combattre sans merci les mécréants cosmopolites qui exploitent la patrie française.

» Croyez, monsieur le Rédacteur, à l'expression de mes sentiments du plus pur patriotisme. »

Bureau de bienfaisance de Saumur

Les administrateurs du Bureau de bienfaisance, convoqués d'urgence pour délibérer sur le mode d'emploi de la somme de 800 fr. produite par le concert, donné mercredi dernier, au profit des indigents, ont décidé :

1^o Que cette somme sera convertie en bons de pain et de bois dont la moitié sera distribuée aux indigents secourus par le Bureau de bienfaisance, dans une donnée extraordinaire qui aura lieu, dimanche 29 janvier, au siège du Bureau, à l'heure habituelle ;

2^o L'autre moitié sera remise entre les mains des Administrateurs pour être répartie, dans leur quartier respectif, parmi les familles nécessiteuses non inscrites au Bureau de bienfaisance et que les chefs ouvriers, entrepreneurs, etc., pourront signaler à MM. les Administrateurs.

Nomination d'avoué

Par décret de M. le Président de la République en date du 14 janvier 1893, M. Gabriel Baron, licencié en droit, ancien principal clerc de M^e Pelletier, avoué à Provins, a été nommé avoué près le tribunal civil de Saumur, en remplacement et sur la présentation de M^e Albert, démissionnaire en sa faveur.

M. Gabriel Baron prêtera serment à l'audience du 28 janvier 1893.

L'Harmonie Saumuroise

L'Harmonie Saumuroise nous prépare encore des jours heureux. Le samedi 11 février, elle donnera un grand concert extraordinaire avec le concours de :

M^{lle} Brouville, cantatrice des Concerts Colonne ;

M. Sellier, ténor de l'Opéra ;

M. Dubulle, basse de l'Opéra.

Ces trois noms se passent de commentaires et auront, à n'en pas douter, une salle comble pour les applaudir.

Le programme de ce concert n'est pas encore complètement arrêté ; il sera publié d'ici quelques jours.

Cette soirée est offerte par l'Harmonie complètement en dehors de l'abonnement.

Le second concert des souscripteurs aura lieu le jeudi 9 mars, et sera donné, ainsi que nous l'avons annoncé il y a une dizaine de jours, avec le concours de M^{lle} Lavigne, M. Dimitri et M. Rondeau.

C'est ce jour-là que nous aurons le plaisir d'entendre l'*Ame de la Patrie*, de MM. Bonnemère et Toulmouche, chantée par les créateurs. Nous irons, dans cette soirée, de surprise en surprise ; car on annonce une autre scène de M. Bonnemère pour le poème et de M. Labombe pour la musique ; elle est intitulée *Winkelried* et sera jouée également par les créateurs. La semaine dernière, cette œuvre a remporté un plein succès au concert de la Société d'Horticulture de Paris.

Puis, nous aurons une audition de l'*Arioso de Dimitri*, de V. Joncières, le *Rêve du prisonnier*, de Rubinstein, la romance de l'*Etoile du Nord*, de Meyerbeer, et enfin le duo des *Pêcheurs de Perles*.

Avec de tels éléments, ce concert sera magnifique et pourra compter parmi les plus beaux donnés à Saumur.

Une somme de 100 fr. a été remise au Bureau de charité des Dames de la Miséricorde par MM. les membres du Cercle du Commerce, charitable secours qui fait le plus grand honneur aux généreux donateurs.

Le chemin de halage et les bateaux

Les bateaux-lavoir et de bains, que les glaces avaient fait déménager, reprennent aujourd'hui leur place accoutumée.

Ce travail est rendu plus difficile par la violence du courant et aussi par l'encombrement du chemin de halage, dont les mariniers ne peuvent utiliser les boucles-attaches et sont obligés d'amarrer leur cordage aux boucles des piles.

On se demande quand notre mirifique administration va débarasser le chemin de halage

de ce tas d'immondices qui non seulement l'encombre, mais encore présente un foyer d'infection.

On attend peut-être qu'une crue bienfaisante....

Acte de courage

Mardi dernier, un cheval échappé parcourait à fond de train la rue Beaurepaire. Le gendarme Cousin se trouvant près de la Sous-Préfecture, l'arrêta avec un sang-froid et un courage qui ont valu les félicitations des nombreux témoins de cet acte de dévouement.

Le vol à la gare d'Orléans

Au cours de l'instruction, la preuve a été acquise qu'un premier chargement de 50 kilos de charbon de terre avait été dirigé chez Galpy où on l'aurait découvert.

L'employé de l'octroi, Hudon, étant alité par suite du coup qu'il a reçu, M. le juge d'instruction, accompagné d'un agent de la police, voulut emmener Galpy chez Hudon pour l'y confronter avec le blessé, mais Galpy ayant refusé de marcher, sous prétexte d'un mal au pied, on paya une voiture à ce noble personnage.

Un monsieur pas gêné

En ce moment, un individu étranger à la localité, se disant représentant d'un grand établissement d'oculiste-opticien de Paris, se présente dans les maisons dont il force en quelque sorte l'entrée. Quand il y trouve des hommes, il offre poliment sa marchandise et se retire si on lui oppose un refus. Mais, lorsqu'il ne rencontre que des femmes, le monsieur en question s'installe, s'assied, et ne consent à lever le siège qu'après avoir placé un de ses articles vendus très cher et de suspecte qualité. Cette pratique frôle le chantage et nous engageons nos lecteurs à se garder.

Le capitaine Bolachin

En annonçant hier le décès du capitaine Bolachin, la *Sarthe* ne nous étant pas encore parvenue, nous ignorions de quelle terrible façon est mort notre compatriote. Ce journal nous apprend que lundi, vers trois heures, le garde-champêtre de Marigné venait à Ecommoy prévenir M. Bolachin, juge de paix du canton, du crime qui venait d'être commis à Marigné : un homme âgé de 68 ans et infirme avait été tué par son gendre, lequel s'était ensuite suicidé en se jetant dans un puits.

M. Bolachin déclara qu'il allait se rendre sur les lieux et, en effet, il se mit en devoir de s'habiller. Mais, tout à coup, il chancela et tomba lourdement sur le sol, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Présidence des assises

M. Giron, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est nommé président des assises du premier trimestre 1893 dans la Sarthe.

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Un brouillard précoce s'étend sur les prairies et jette sur les bois une brume argentée ; le soleil, déjà pâli, des premières journées d'automne, lutte contre ce rideau de vapeurs qu'il essaye d'entrouvrir. Le paysage ainsi voilé est rempli d'une douceur mélancolique.

Du haut de son observatoire, Marthe se plaît à suivre les lignes indécises de la vallée, sa pente reste flottante comme les nuées suspendues au flanc des montagnes. Cependant un bruit de pas dans le sentier arrache Marthe à sa rêverie. Ce sentier n'a pas d'autre issue que la place où s'élève le petit pavillon rustique qu'elle appelle son observatoire. C'est donc vers elle que l'on se dirige, on la cherche sans doute. S'avancant alors au-devant de la personne qu'elle entend sans la voir, ne doutant pas que ce soit Claudine ou quelque envoyé du chalet :

— Me voici, dit-elle.

Et, vivement, elle s'élance dans le chemin

rapide ; mais une main la retient ; car, entraînée, par la descente, Marthe ne peut s'arrêter à son gré. Reprenant enfin son équilibre, elle cache, sous une grâce polie, l'émotion que lui cause la présence inattendue de M. de Mandal.

En traversant la vallée, je vous ai aperçue de loin, ou plutôt je vous ai devinée sous le voile de blanches vapeurs qui vous enveloppaient. Mais voilà le soleil victorieux et je ne veux pas vous priver du spectacle que vous êtes venue chercher ici. Remontons et, si vous le permettez, je le partagerai avec vous.

Pendant quelques instants, la conversation entre Marthe et l'ingénieur n'eut pas d'autre sujet que la beauté du spectacle auquel ils assistaient. Le brouillard s'était dissipé, le soleil avait pris possession de la terre et sous ce *Fiat lux*, la nature semblait sortir du chaos.

Marthe, embarrassée, continuait à garder son attitude admirative. Dans son enthousiasme de commande, elle ne faisait grâce à M. de Mandal d'aucun détail du paysage et d'aucun effet de lumière.

Emportée par son sujet, et surtout possédée du désir d'éviter une conversation qu'elle redoutait tout en la sachant inévitable, elle ne s'aperçut pas que son interlocuteur l'observait

sans l'écouter. Les yeux fixés sur la jeune fille, dont les regards fuyaient les siens, il se prit à sourire...

— Vous craignez donc bien de m'entendre, mademoiselle Marthe, lui dit-il avec un ton qu'il voulait rendre gai, mais qui restait rempli de tristesse malgré ses efforts.

— Moi?... dit Marthe, forcée d'accepter le combat qu'elle ne pouvait plus retarder. Pourquoi donc, monsieur, craindrais-je de vous entendre ? demanda-t-elle avec un air d'assurance qui démentait le tremblement de sa voix.

— Pourquoi ?... Parce que vous savez par avance ce que je veux dire... parce que, loyale et franche, mais également bonne, vous redoutez de m'imposer une souffrance que votre loyauté rend inévitable. Voyez jusqu'où peut aller l'inconséquence du cœur, je sais déjà quelle est la douleur qui m'attend, et je ne puis me résigner à en acquiescer la désolante certitude ! Depuis un mois que je ne vous ai vue, j'ai beaucoup réfléchi, m'observant moi-même comme je ne l'avais point assez fait. Je me suis rendu compte de bien des choses ; je me suis vu tel que la solitude du désert, le travail et l'éloignement du monde m'ont

fait ; j'ai vu mon front bruni marqué de rides précoces imprimées par le travail de la pensée ; j'ai constaté que l'homme de l'étude avait pris la place de l'homme du monde ; et puis, après cet examen, qui m'a laissé sans illusions sur moi-même, je vous ai vue, vous, avec tout votre charme, toute votre élégance, tous les besoins de votre nature fine et distinguée. C'est alors que je me suis blâmé de mes réflexions tardives ; faites à temps, elles m'eussent sauvé d'un ridicule, celui d'avoir la pensée de vous plaire. Vous voyez que je vous rends la tâche facile, puisque, le premier, je me condamne. Eh bien ! reprend M. de Mandal, êtes-vous rassurée ? car, malgré tout votre empire sur vous-même, votre angoisse est visible. Vous n'avez point encore assez appris l'art de la dissimulation, et je vous en félicite.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 26 Janvier 1893

3 0/0	96 85
3 0/0 amortissable	97 25
4 1/2	106 65

Sesssion des conseils municipaux

Par arrêté préfectoral, la session ordinaire des conseils municipaux de février s'ouvrira le dimanche 5 février. Elle pourra durer quinze jours.

Chienne perdue

Il a été trouvé, à Montreuil-Bellay (route de Saumur), une belle chienne de chasse, couleur marron tachetée de gris, collier cuir sans indication.

S'adresser à M. le Maire de Montreuil-Bellay.

Avis aux producteurs de la région

La ville d'Auxerre (Yonne) prépare une Exposition nationale pour le mois de juin prochain, en même temps que le concours agricole régional. Cette Exposition comprend : les beaux-arts, les arts libéraux, le commerce, les industries, etc.

Ceux qui désireraient prendre part à cette Exposition peuvent en consulter le programme et le règlement dans toutes les préfectures et sous-préfectures et mairies de chefs-lieux d'arrondissement ; ils peuvent aussi s'adresser au directeur général de l'Exposition.

Vox populi, vox Dei

Mercrèdi, à Angers, deux gendarmes conduisaient, sur le boulevard de Saumur, quatre vagabonds dûment enchaînés.

Quelques promeneurs regardaient le convoi. L'un d'eux se mit à crier : « En voilà quatre qui ont les poucettes ; à Paris, des députés et des ministres, qui ont plus volé qu'eux, se ballaient en voiture ! »

Le mot fit fortune et fut immédiatement amplifié par tous les cochers, par tous les commissionnaires en station sur le boulevard.

L'historiette n'est peut-être pas intéressante. Nous la dédions pourtant aux gens qui comptent sur un non-lieu pour les blanchir.

Bataille de femmes

Mardi au soir, deux femmes se sont prises de querelle à la sortie du théâtre, à Angers.

Il a fallu qu'un agent vienne les séparer, ce qui n'a pas été des plus faciles.

La galerie prenait grand plaisir à ce pugilat.

Il y a eu le crêpage de chignons réglementaire.

Un fou échappé

La police a conduit à l'asile de Sainte-Gemmes un nommé Jolivet, demeurant à Angers, qui était devenu subitement fou.

Dans sa folie, cet individu avait passé à travers les vitres d'une fenêtre et avait parcouru une partie des rues de la ville.

Les classes primaires des lycées

Dorénavant, dans les lycées, les cours primaires du soir pourront avoir une durée de trois heures et seront coupés d'une récréation. Les élèves ne seront renvoyés à domicile qu'à cinq heures, après avoir accompli leurs devoirs à l'aide et sous la surveillance des maîtres, et afin qu'ils puissent ensuite se livrer sans obstacle aux jeux ou exercices de leur âge.

Le salut dans l'armée

Le nouveau règlement sur le service intérieur des troupes définit ainsi la forme du salut dans l'armée :

« Le salut militaire, à pied ou à cheval, quel que soit le grade et quelle que soit la coiffure, consiste à porter la main droite ouverte au côté droit de la visière, la main dans le prolongement de l'avant bras ; les doigts, la paume de la main en avant, le bras sensiblement horizontal et dans l'alignement des épaules, en regardant la personne qu'on salue. »

L'attitude du salut est prise ou quittée d'un geste vif et décidé, sans brusquerie, ni raideur. »

Accident de Chartres

Voici la cause du retard que nous signalions hier dans nos dernières nouvelles :

Un accident qui pouvait avoir les suites les plus graves est arrivé hier, à cinq cents mètres environ de la gare de Chartres.

A quatre heures 30, le train de l'Etat n° 96, parti de Bordeaux la veille, traversait les voies de bifurcation, lorsqu'il a été pris en écharpe par un train de bestiaux venant du Mans.

Le choc a été épouvantable.

Trois voitures de voyageurs et le fourgon de queue du train de l'Etat ont été mis en pièces.

Au même moment arrivait un train de marchandises de Paris sur Bordeaux.

Les wagons renversés et brisés du train de voyageurs sont allés heurter les derniers wagons du train de marchandises et ceux-ci ont déraillé.

Il y a eu quelques instants d'une effroyable panique.

On s'est occupé tout d'abord de sauver les voyageurs. Le premier retiré des débris était M. Charbonnier, mécanicien de la flotte attaché au port de La Rochelle. Il avait été très sérieusement blessé et il a dû être dirigé sur l'hôpital.

Les autres n'avaient que des contusions peu graves.

Les voyageurs non blessés ont continué leur route trois quarts d'heure après l'accident.

Pendant ce temps, le déblaiement continuait. Vers cinq heures et demie, on a trouvé, sous un wagon de bestiaux, le conducteur du train venant du Mans, nommé Lebaron. Il était vivant, mais assez sérieusement atteint. On l'a conduit à l'hôpital.

Un autre agent a été blessé légèrement. Quatre ou cinq bœufs ont été tués.

La responsabilité de l'accident est, sauf vérification, attribuée au mécanicien du train venant du Mans. Les signaux indiquaient, paraît-il, que la voie était fermée. Mais par inattention il a passé outre.

L'aiguilleur ne paraît pas devoir être inquiété. Les dégâts matériels sont assez importants.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 30 Janvier 1893

LES

Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 29 janvier 1893, à 1 heure 1/2

435^e Concert populaire

Avec les concours de

M^{lle} CHARLOTTE LA FERRIÈRE

Programme

1. Symphonie pastorale (Beethoven).
2. Premier Concerto pour piano et orchestre (Weber). I. Adagio. — II. Allegro. Exécuté par M^{lle} Charlotte La Ferrière.
3. Pièces d'orchestre (Kann).
4. Le Rouet d'Omphale (Saint-Saëns).
5. Andante et Menuet (Milandre, 1770). exécuté sur la viole d'amour par Louis Ruffin.
6. Polonaise de Dimitri (Joucières). L'orchestre sera dirigé par M. Jules Closion.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 26 janvier. — Louis-Marcel Ragot, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 26. — Louise Clée, sans profession, 48 ans, célibataire, à l'Hospice.

Nouvelles à la Main

En revenant du concours :

— Eh bin ! v'zavez été décoré, mail' Colas ?
— Point moué, mais m'sanimaux, et j'aime mieux ça, pa'c'que moué, je vaudrais point un sou de plus, tandis que c'est au moins cent bons écus d'plus que j'vas les vendre.

Cri du cœur :

— Un juif présente son fils à un de ses amis.
— Oui, mon cher, le bambin n'a que douze ans ; et déjà il vous roule un client comme vous et moi.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 20 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Respect au tricorne

Le sieur Body, sortant certain dimanche d'un débit de Gennevilliers, où il avait pris ou complété un léger plumet, ne put retenir sa lanterne et, s'adressant au camarade qui l'accompagnait et lui montrant deux superbes gendarmes qui passaient, s'écria : « Tiens, voilà les cagnasses ! » Ceux-ci la trouvèrent mauvaise et dressèrent *inlico* procès-verbal au délinquant, qui comparait aujourd'hui à la barre pour injures aux représentants de l'autorité.

Body proteste de son profond respect pour les gardiens de l'ordre public ; il a dit cela comme se parlant à lui-même et sans aucune intention offensante.

Il n'en est pas moins condamné à 16 fr. d'amende ; mais, vu les excellents renseignements qu'on a recueillis sur son compte, il bénéficie de la loi Bérenger.

C'est égal, une autre fois, Body saluera les gendarmes d'une autre façon que celle-là.

Le bois d'autrui tu ne prendras

L'Hermitteau, fermier à Dampierre, est poursuivi par sa propriétaire pour avoir coupé, en outre des fagots d'épines auxquels il avait droit, des pousses de chêne et d'érable, qu'il adaptait ensuite à ses besoins personnels. Il est accusé aussi d'avoir dissimulé six doubles d'orge, au partage de la récolte, mais cette prévention n'est pas retenue et le tribunal le condamne pour vol de bois à 16 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger.

L'Hermitteau ne s'en retire pas moins en grommelant insolemment à l'adresse du tribunal, ce qui aurait bien pu lui valoir quelque chose de plus.

Délits de chasse

Cinquante francs d'amende à Moulin, pour avoir chassé sans permis.

Autant à Richaume qui a été surpris en train de poser non pas un lapin, mais un collet pour en prendre.

Vagabondage

Breux a été arrêté pour vagabondage et mendicité. Néanmoins, comme il a travaillé dix jours avant son arrestation et qu'il n'a pas été pris en flagrant délit de mendicité, comme le veut la loi, le tribunal acquitte cet homme qui n'a d'ailleurs jamais été condamné.

Pour les mêmes raisons, on acquitte Morel, bien que celui-ci ait subi pour ce délit une condamnation qu'il sortait de purger quand il a été arrêté.

Jazeur, qui a travaillé depuis moins de quinze jours, voit également abandonner la prévention de vagabondage relevée contre lui, mais il a été surpris en flagrant délit de mendicité, et le tribunal le condamne à 24 heures de prison. Toutefois, comme il n'a jamais été condamné, le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Il est facile de voir, à l'aspect de ces hommes, qui sont loin d'avoir l'air de criminels, que le chômage seul a pu les amener là et que, s'il avaient de l'ouvrage, ils ne demanderaient pas mieux que de travailler. Ah ! si nous avions employé le milliard et demi, que les brigands du Panama nous ont arrachés, à faire chez nous des travaux utiles, comme le canal des deux mers, par exemple, qui nous assureraient à tout jamais l'alliance de la Russie, en ruinant la suprématie de l'Angleterre sur la Méditerranée, comme il y aurait moins de braves gens à verser dans l'armée du crime ! Quand donc aurons-nous un gouvernement soucieux des intérêts du pays et non des siens ? Le spectacle de ces misères évoque ces réflexions et l'on ne peut s'empêcher de penser : Voilà le travail des voleurs du Panama. A bientôt leur tour.

Moins intéressants les deux derniers vagabonds auxquels le tribunal allonge pour chacun huit jours de prison. Ils ont déjà subi plusieurs condamnations et celle-ci n'est probablement pas la dernière.

Dernières Nouvelles

LES ORDONNANCES DE M. FRANQUEVILLE

Les ordonnances de M. Franqueville ont été signées, hier soir, à six heures un quart, par ce magistrat, qui les a immédiatement transmises au Parquet. Pendant toute la soirée, on a ignoré quel était le sens des décisions du juge.

M. Franqueville s'est renfermé dans le mutisme le plus absolu à cet égard, invoquant les ordres reçus.

Les négociations entre le Parquet et M. Franqueville avaient duré toute la journée ; le magistrat instructeur était d'accord avec MM. Tanon et Roulier en ce qui concerne les bénéficiaires de deux ordonnances de non-lieu, mais toute la discussion portait sur le nom d'un des anciens ministres compromis, et à qui M. Franqueville refuserait un non-lieu.

La discussion a, paraît-il, été longue. Le procureur général et le juge d'instruction ont fini par se mettre d'accord, et les ordonnances de M. Franqueville seront conformes aux réquisitions prises par le Parquet.

Dernière Heure

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 27 janvier, 1 h. 35 soir.

Il se confirme que MM. Jules Roche, Thévenet, Emmanuel Arène, bénéficient seuls d'une ordonnance de non-lieu.

Tous les autres membres du Parlement qui furent l'objet d'une demande d'autorisation de poursuites sont renvoyés devant la Chambre des mises en accusation.

HAVAS.

Dans tous les pays, on traite les rhumes et les affections de poitrine par l'emploi si facile et si agréable de la Pâte de Regnard. Prix 4 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. L'emploi simultané du Sirop de Regnard augmente la rapidité de l'effet et double l'activité de la Pâte.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

et INDUSTRIELS

Fournitures pour le Découpage

FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES

OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS

TIERSOT, 20, rue des Gravilliers, 16, Paris

BOIS CONCOURS 1890

Le Tarif-Album (284 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans, et Beaurepaire, SAUMUR

ARRIVAGES

De Gibiers tous les jours

Chevreaux, Lièvres, Lapins

Perdreaux, depuis 2 fr. 75

Foies gras en terrine (marque Deschandelliers)

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés

des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14 4.75

— — — — — 12 3.00

— — — — — 10 4.25

— — — — — 9 5.50

— — — — — 8 7.25

— — — — — 7 10.50

— — — — — 6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies

aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant : G. JOUAUST

Étude de M^e Y. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de corps

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 19 janvier 1893,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie Soret, épouse du sieur François Frouin, journalier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Martigné-Briand, mais résidant de fait chez M. Martin, son oncle, aux Tellières, commune de Trélazé,

Contre le sieur François Frouin, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié,

Il appert que :

La dame Frouin-Soret a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Frouin sur sa demande.

Saumur, le 23 janvier 1893.

Y. LE RAY.

Assistance judiciaire, décision du 23 mars 1892.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UN JARDIN

Situé au Pont-Foucard.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE MAISON

A Saumur, rue de Fenet, 29.

S'adresser à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

Succession VILLETARD de FAYÈRE

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques

APRÈS DÉCÈS

de M^{me} VILLETARD, dite de FAYÈRE ARTISTE LYRIQUE

Les Lundi 30, Mardi 31 Janvier et Mercredi 1^{er} Février 1893, à SAUMUR, 55, rue d'Orléans, en la Salle des Ventes Mobilières.

IL SERA VENDU :

1^{er}. — Le Lundi 30 janvier, à une heure de l'après-midi, importante Garde-Robe :

Robes en soie, en broché, brocart, moire, velours, foulard, drap, etc. — Costumes de scène. — Vêtements, manteaux, jaquettes, pelisse, cape Henri II. — Fourrures. — Déshabillés. — Draps et taies d'oreillers brodés, sachets, écharpes, éventails. — Linge fin, etc.

2^{em}. — Le Mardi 31 janvier, à huit heures très précises du soir, très beaux bijoux en or, enrichis de brillants, rubis, perles fines, émeraudes, saphirs, turquoises et roses.

Deux paires de boutons solitaires, croissant, broches, bracelets, couronne de Comte, bagues, épingles, montre, chaîne, gourmettes, bourses, breloques, médailles, garniture d'ombrelle, nécessaires à écrire et de toilette, bijoux divers.

Argenterie. — Bronzes. — Miniatures. — Dentelles. — Objet de vitrines et d'étagère.

Et 3^{em}. — Le Mercredi 1^{er} février, à huit heures du soir, continuation de la vacation ci-dessus.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

Exposition publique les samedi 28 et dimanche 29 janvier 1893, de 2 heures à 5 heures 1/2.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué.

VENTE

Par autorité de justice.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 29 JANVIER 1893, heure de midi, il sera, par le ministère de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé au domicile de M. Pineau, rue de la Sirène, à Doué, à la vente aux enchères de meubles et marchandises consistant en :

Chenêts, pelles, pincettes, lampes, suspensions, verres, vaisselle, batterie de cuisine, tables, chaises, bureau, buffet, coffre-fort, lapis, lits, couettes et matelas, charrette à bras, brouettes, deux équipages de voiture ;

Eau-de-vie, cognac, rhum, vermouth, sirops, vinaigre, madère, malaga, frontignan, une grande quantité de liqueurs de toutes sortes, et fruits à l'eau-de-vie, abricots, cerises, prunes, absinthes en fûts et en bouteilles ;

Quinze grandes tonnes dites foudres avec leurs cannelles en cuivre, diverses petites tonnes et fûts en grand nombre avec beaucoup d'autres bous objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successor, Elève de Pleyel, Wolff et Cie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra
Camembert, double crème, 0,60
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, — 0,85
— Emmenthal, — 1,20
Port-Salut, de la Trappe, 1,50
Roquefort, 1,60
Hollande pâte grasse, 1,10
Choucroute de Strasbourg, 2,00

Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine
Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Jambon désossé roulé, 1,50
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60. 1,20 et 1,50

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	12 30	12 30	11 25
Chartres	6 40	11 35	9 34	10 12	9 41	10 12	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15		5 56	
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	
Vivry	12 2		3 49	8 17			6 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Cbaéc-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi-dir	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux			7 12	5 40		8 25		12 30	3 40	
Saintes			9 9	9 9		11 40		4 55	7 14	
Niort			9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	9 15	
Thouars			12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay			1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	
Brézé-Saint-Cyr				2 53	5 18	6 3	9 36			
Cbaéc-Varrains				3	5 25		9 41			
Nantilly (arrivée)				3 5		6 14				
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)				3 16		6 26	9 55			
(départ)				2 54		6 5				
Nantilly (départ)				3 6		6 16				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)				7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1 12 7
(départ)				7 57	11 35	1 39	3 18	6 29		11 7 12 16
Vivry				8 11	11 49		3 30	6 57	6 43	
Blou				8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Vernantes				8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Linières-Bouton				8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Noyant-Méon				9 1	12 36		2 15	6 45	7 31	11 44
Château-du-Loir				10 22	1 52		3	5 18	7 58	8 48
Chartres				2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	
Saintes				5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10 6 15
Bordeaux										matin matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 20	Saumur	9 2	7 14	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 2	12 57	4 5

POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	7 25	Angers	4 40	6 50	7 30	12
Moncontour	7 14	10 47	2 34	8 52	8 52	Marigné	6 1	8 32	11	1 20
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	9 36	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42
Montreuil (ar.)	9 19	3 4	4 35	10 15	10 15	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50
(dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	le Vaudelay	6 39	9 15	12 33	1 57
le Vaudelay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 49	11 1	(dép.)	7 38			1 31
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	Loudun	8 24			4 14
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	Moncontour	8 56			6 10
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	Poitiers	10 33			10 40

ANGERS — DOUÉ — MONTEUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Marigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(dép.)	7 38			1 31	9 22
Loudun	8 24			4 14	10 10
Moncontour	8 56			6 10	10 44
Poitiers	10 33			10 40	12 8

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. soir	Direct. mixte
Nantes d.	1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3	matin matin soir	3 5	7 35	11 5	11 5	matin matin